

Le jeudi 2 avril 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date d'affichage : 26 mars 2026

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Dominique DEBIESSÉ ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Anicet PAYS ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Francis ZANOTTI ; Stéphanie LIMOSANI ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Emilie CREISSEN ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Philippe REYMOND a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Cyrille PARRET a donné pouvoir à Anne CHANCROGNE

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

DÉLIBÉRATION N°18-2026

Objet : Désignation de délégués siégeant au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 48/2000 du 5 mai 2000 modifiée, la Commune a décidé d'adhérer à cette association qui a pour but de faire bénéficier le personnel municipal d'aides et de services sociaux (chèques vacances, réductions diverses...).

La collectivité doit désigner un représentant des élus et un représentant des agents.

Vu la proposition de candidature de Monsieur Vincent DELGOVE pour représenter les élus et de Madame Pascale GUERIN pour représenter les agents.

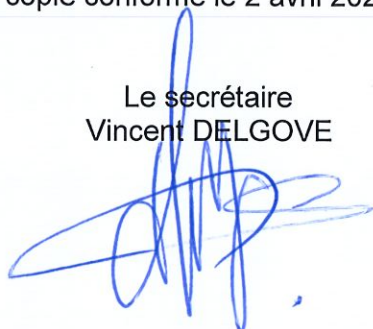
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- Monsieur Vincent DELGOVE (représentant des élus)
- Madame Pascale PERRIN (représentant des agents)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 2 avril 2026

Le secrétaire
Vincent DELGOVE



Le Maire,
Jean-Jacques BOBICHON



Transmis en Préfecture le
Affiché le

3 AVR. 2026

3 AVR. 2026